

## Corrigé du sujet "grand public" du Mot d'Or 2005

### 1) Dictée :

Juliette s'installa au volant. Après avoir verrouillé les portes par crainte de la piraterie routière et allumé son autoradio, elle régla l'équilibre des haut-parleurs avant et arrière. On diffusait un florilège de son chanteur de charme préféré. Elle sortait de la réception donnée par le grand patron pour son départ de la société. Il n'était pas à plaindre avec les options sur titres et la prime de départ qu'il s'était fait attribuer. Il avait invité du beau monde et elle s'était sentie gênée avec les vêtements de ville qu'elle portait. Elle n'avait pas touché aux amuse-gueule(s). Elle avait horreur du grignotage et de la restauration rapide. Un gros client l'attendait pour un repas-détente qui allait être en fait une opération de maternage et une négociation. Après une demi-journée de repos récréatif, le défi ne lui faisait pas peur. Elle pourrait proposer, avec l'accord du chef du crédit, un avantage personnalisé. Mais il faudrait éviter un marchandage mesquin ou un barattage commercial contraire à une stratégie d'entreprise plutôt à l'écoute du client. Elle s'assura qu'elle avait bien mis son bloc-notes électronique dans son porte-documents.

Le nouveau PDG avait convoqué par courriel tous les cadres supérieurs de la société qu'il avait réunis pour un discours sur son plan de développement en présence de l'associé principal. Il avait redéfini la finalité et la stratégie de la société. Il envisageait une reconfiguration de l'entreprise, une réduction des effectifs n'étant pas exclue en cas de besoin. Pour rester numéro un d'un marché de masse comme le leur et demeurer en position de tête, il fallait rendre sûrs le sourcing et la chaîne logistique et ne négliger ni les casseurs de prix, ni le cybercommerce. Il ne fallait surtout pas abandonner les consommateurs internautes aux distributeurs en ligne.

Le lendemain matin, il était prévu un voyage en avion jusqu'à Barcelone. Par chance, c'était un vol sans escale avec un temps de vol assez court. Mais elle avait un billet ouvert et elle tâcherait d'arriver en avance à l'enregistrement pour être sûre d'avoir une place car la surréservation était devenue une fâcheuse habitude sur les lignes aériennes. Elle en serait quitte pour travailler avec son ordinateur portable dans la salle d'embarquement en attendant le décollage.

### 2) Définitions :

**Maternage** : technique de fidélisation du client consistant à l'entourer d'attentions et de prévenances.

**Barattage commercial** : technique de vente qui consiste à persuader les clients fidèles de renouveler rapidement leur équipement (par analogie avec une pratique du monde de la finance).

**Billet ouvert** : billet permettant à un voyageur de fixer librement la date de son voyage.

### 3) Imaginez un terme...

réponse possible : mercatique de niche.

### 4) Exercice étymologique :

Réponse : ancien nom d'une place de Paris.

L'actuelle "place de l'Hôtel-de-Ville" fut appelée jusqu'en 1830 "la place de Grève" ou "la Grève". Elle descendait alors en pente douce jusqu'au bord de la Seine, d'où son nom de "grève" (rivage de sable ou de gravier), forme moderne du mot latin populaire, d'origine gauloise, "grava". C'était, sous l'Ancien Régime, le lieu d'exécution des condamnés à mort. Il s'y donnait également des fêtes populaires (feu de la Saint-Jean).

Les ouvriers sans travail se réunissaient sur la place de Grève, sous les galeries formées par les piliers des maisons. C'est là que les entrepreneurs venaient les embaucher. "Faire grève", "être en grève", c'était donc se tenir sur la place de Grève en attendant de l'ouvrage, suivant l'habitude de plusieurs corps de métiers parisiens, ou plus généralement "chercher du travail".

Quand les ouvriers, mécontents de leur salaire, refusaient de travailler à ces conditions, ils se "mettaient en grève", c'est-à-dire qu'ils retournaient sur la place de Grève en attendant qu'on vienne leur faire de meilleures propositions. "Faire grève" et "se mettre en grève" ont fini par prendre le sens d'abandonner le travail pour obtenir une augmentation de salaire.

Le mot "grève" a été finalement retenu pour désigner la cessation volontaire, collective et concertée du travail par les salariés afin d'exercer une pression sur le chef d'entreprise ou les pouvoirs publics (ce qui est devenu licite après l'abolition du délit de coalition en 1864). Par extension de ce dernier sens, on l'utilise actuellement même en dehors du droit du travail pour désigner toute cessation d'activité dans un but revendicatif (grève de la faim par exemple).